

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 avril 2017

Objet : RD - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'une convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment nord

- date de convocation le 14 avril 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marc Chauvin à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Jean-Marc Léoutre - de Lionel Mithieux à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Alain Thieffenat - Philippe Trepier - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 20 avril 2017

délibération n° 063-17

objet **RD - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'une convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment nord**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que les études portées par Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la SNCF relatives au pôle d'échange multimodal sont en train d'être bouclées. Il est prévu que les travaux de démolition de la gare existante sous maîtrise d'ouvrage SNCF démarrent fin avril 2017 et les travaux de construction début juillet pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges et début novembre 2017 pour la SNCF. En conséquence, il est nécessaire d'approuver la convention de financement des travaux à réaliser dès novembre 2017.

La présente décision concerne les travaux relatifs au bâtiment réhabilité et à la grande halle ainsi que des aménagements sous maîtrise d'ouvrage SNCF dans le périmètre du hall multimodal.

Ces travaux comprennent notamment :

- un espace de vente,
- des espaces d'attente,
- un accueil,
- des toilettes,
- de l'information voyageurs,
- des coques commerciales,
- les accès aux souterrains,
- une partie des équipements de service,
- des locaux de services et d'exploitation ferroviaire.

La construction de cet ensemble aura lieu en parallèle de la construction du bâtiment multimodal de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Le montant prévisionnel des travaux est de 9 100 915 € HT.

Les partenaires se sont accordés pour financer globalement ces travaux selon la répartition suivante :

- Chambéry métropole - Cœur des Bauges 40,19 % : 3 657 732 €
- SNCF 31,30 % : 2 848 783 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes 28,51% : 2 594 400 €

Vu les statuts de Chambéry métropole Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 3 Abstentions :

Article 1 : approuve la convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment réhabilité et de la grande halle ainsi que les aménagements sous maîtrise d'ouvrage SNCF dans le périmètre du hall multimodal,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 063-17

Objet de l'acte :	RD - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'une convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment nord
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	20 avril 2017
Annexe :	convention de financement de la phase réalisation des travaux du bâtiment nord;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170420-lmc1H19423H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19423H1

Date de transmission en Préfecture :	02 mai 2017
Date de réception en Préfecture :	02 mai 2017